

Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **4 (1859)**

Heft 21

PDF erstellt am: **30.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE MILITAIRE

SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, capitaine d'état-major fédéral.

N^o 21 Lausanne, 1^{er} Novembre 1859 IV^e Année.

SOMMAIRE. — L'armée suisse et l'esprit militaire (*suite*). — Le camp d'Aarberg (*suite*). Bibliographie. *Mémoires historiques sur la révolution de Sicile en 1848 et 1849.* — Nouvelles et Chronique. — *SUPPLÉMENT.* — Campagne d'Italie de 1859 (*suite*).

L'ARMÉE SUISSE ET L'ESPRIT MILITAIRE¹.

(Suite.)

Il faudrait graver sur une plaque d'airain la première phrase de ces admirables lignes et l'attacher dans la chambre des séances de la prochaine commission de révision du règlement. Et voici maintenant l'esquisse promise :

Ecole du soldat. — Les conversions pendant la marche (de même pour la colonne à distance entière, etc.) sont supprimées. Par contre on ferait l'exercice d'avancer l'épaule droite (ou gauche), conformément aux prescriptions en vigueur des écoles de compagnie, de bataillon et de brigade. On l'emploie maintenant très souvent dans les changements de direction des colonnes serrées. Le mouvement se ferait d'ordinaire dans la huitième partie du cercle; des exceptions, comme par exemple des conversions à angle droit, en passant les rues des villes, se font d'elles-mêmes. (Le " avancer de l'épaule „ ne devrait d'ailleurs s'exercer que sur deux rangs, la troupe possédant alors plus de fermeté.)

Le demi-tour pendant la marche n'ayant jamais lieu en réalité, est supprimé.

Si, une fois, la force des choses obligeait en effet une colonne d'attaque de faire demi-tour en marchant, on le saura exécuter malheureusement sans instruction préalable.

La position fondamentale de l'homme de recrue sous les armes est l'arme au pied. On conserverait en outre le " portez-armes, „ le " croisez-armes, „ le " descendez-armes „ et le " sur l'épaule droite-armes; „ tout comme jusqu'ici. Les honneurs resteront tels que le règlement provisoire les prescrit. La charge et le détail des feux comme

¹ Voir notre n^o 20, du 16 octobre 1859.